



**Eléments complémentaires
au document d'orientation
relatif à la réforme des régimes spéciaux de retraite**

Paris, le 06 Novembre 2007

Les organisations syndicales ont été reçues depuis le 24 octobre au ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité et certaines d'entre elles ont formulé à cette occasion des propositions précises visant à amender le document d'orientation remis par le Gouvernement le 10 octobre dernier à l'issue de la première phase de concertation.

Elles ont demandé au Gouvernement davantage de progressivité dans l'allongement de la durée de cotisation et dans les modalités d'application de la décote afin de prendre en compte les conséquences de la réforme sur le niveau des pensions et donc le pouvoir d'achat des futurs retraités.

Elles ont également souhaité obtenir des précisions et des garanties sur le calendrier et le contenu des négociations de branche ou d'entreprise afin de pouvoir mesurer globalement les conséquences de la réforme sur le montant des retraites.

Xavier Bertrand a étudié attentivement ces propositions et plusieurs réunions ont été organisées la semaine dernière avec son cabinet pour déterminer dans quelle mesure il était possible de prendre en compte certaines propositions sans remettre en cause les principes de la réforme.

A l'issue de cette 2^{ème} phase de concertation, il apparaît que des aménagements sont possibles sur les points suivants :

- Harmonisation de la durée de cotisation

Le Gouvernement reste déterminé à porter à 40 ans la durée de cotisation d'ici 2012.

Pour mieux prendre en compte la situation des salariés proches de la retraite, la réforme entrerait en vigueur au 1^{er} juillet 2008 et la durée de cotisation augmenterait ensuite progressivement au rythme d'un trimestre par semestre, jusqu'au 1^{er} décembre 2012 où elle serait portée à 160 trimestres, comme elle l'est aujourd'hui dans la fonction publique.

La durée de cotisation aura ensuite vocation à évoluer comme dans le régime de la fonction publique.

- Modalités d'application de la décote

Le Gouvernement confirme l'introduction d'un mécanisme de décote et de surcote nécessaires à l'équilibre général de la réforme.

Pour autant, la décote ne doit pas pénaliser les salariés qui joueront le jeu de la réforme c'est-à-dire ceux qui augmentent leur durée d'activité proportionnellement à l'augmentation de la durée de cotisation (soit 2 ans ½ de plus pour une durée de 40 ans). Le mécanisme envisagé dans le document d'orientation serait donc amendé à cet effet.

- Indexation des pensions sur les prix

Le Gouvernement confirme que les pensions des salariés des régimes spéciaux évolueront à l'avenir sur la base des prix, comme celles des fonctionnaires et du secteur privé.

Ce mode d'indexation sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2009.

- Prise en compte de la spécificité des métiers et bonifications

Le Gouvernement confirme le maintien du régime des bonifications pour les salariés recrutés avant le 31 décembre 2008 et sa volonté que la spécificité des métiers soit prise en compte à l'avenir selon d'autres modalités à définir dans le cadre de la négociation de branche ou d'entreprise : conditions de travail, aménagement des secondes parties de carrière, éléments de rémunération complémentaires.

Pour progresser dans la réflexion sur la prise en compte de la pénibilité, un organisme tripartite pourrait être mis en place pour apprécier dans le cadre d'une approche transversale (aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public) la nature des activités pénibles ayant une incidence sur l'espérance de vie et les conséquences à en tirer le cas échéant.

Ces ultimes propositions gouvernementales s'appliqueront dans les entreprises ou les branches concernées dès lors qu'un nombre significatif d'organisations syndicales auront pris acte des paramètres généraux de la réforme ainsi amendés, se seront engagées dans les négociations d'entreprises ou de branches et auront ainsi fait prévaloir le dialogue sur le conflit. Le Gouvernement reste très attentif à la réussite de ces négociations.